

CAHIER DES CHARGES

Prestation pour la réalisation de lâcher et de capture de spécimens de bouquetin ibérique dans le cadre d'un programme de réintroduction dans le Parc national des Pyrénées

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Espèce emblématique des Pyrénées, le bouquetin a disparu des Pyrénées françaises au tout début du XXème siècle et du versant espagnol en l'an 2000. Compte tenu des discontinuités d'habitats favorables qui isolent la chaîne des Pyrénées des plus proches régions naturellement habitées par l'espèce dans le nord de l'Espagne, le retour du bouquetin sur le versant français par colonisation naturelle paraissait peu envisageable.

A l'initiative du Parc national des Pyrénées, un projet de restauration dans les Pyrénées françaises a été mis en place à partir de 2014 afin de permettre la réintroduction effective d'individus transplantés depuis les populations existantes en Espagne.

A ce jour cent neuf individus ont été lâchés en Hautes-Pyrénées du Parc national (2014 - 2017) et trente et un en vallée d'Aspe (2019 - 2020).

Le bilan global fait état d'une dynamique certaine de population (*cinquante naissances constatées en 2020, effectif de plus de deux cent cinquante individus, taux de survie important*).

Cependant avec vingt-deux individus et quatre cabris présents, le noyau de la vallée d'Aspe est encore trop petit (*la charte de réintroduction du bouquetin préconise un minimum de trente à trente-cinq individus pour constituer un noyau fondateur*) et nécessite d'être renforcé.

Il est donc prévu de réaliser, le 31 mars prochain, sous réserve des conditions sanitaires liées au COVID, un lâcher, en vallée d'Aspe – Pyrénées-Atlantiques, qui devrait donc permettre de renforcer numériquement la petite population émergente et de rééquilibrer le prorata des femelles.

La présente consultation a pour objet de solliciter une prestation en vue d'apporter un appui technique et sanitaire à la réalisation d'un lâcher de dix individus et d'un suivi post lâcher.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La présente consultation porte sur l'appui technique et sanitaire nécessaire à la réalisation du lâcher de dix bouquetins et au suivi post lâcher des bouquetins ibériques.

Elle est ainsi détaillée :

- préparation et appui à la réalisation du lâcher :
 - assurer le contact et les échanges avec les autorités sanitaires espagnoles et françaises relatives aux précautions et analyses sanitaires en respect du plan de maîtrise des risques sanitaires,
 - assurer le contact avec autorités espagnoles en charge de la capture sur le suivi des captures et la gestion des lots,
 - assurer le suivi des analyses sanitaires et de la quarantaine,
 - réaliser la programmation des colliers GPS qui seront posés sur les dix individus en lien avec les techniciens canadiens de la société LOTEK,
 - réceptionner les bouquetins à leur arrivée sur le site de lâcher et vérifier le bon état des individus ainsi que la bonne pose des colliers GPS,
 - réaliser des soins si besoin,

- suivi post lâcher :
 - vérifier le bon fonctionnement des colliers et la bonne acclimatation des animaux une fois sur le terrain,
 - apporter un appui à la réalisation de recapture d'individus par télé-anesthésie ou autre technique en cas d'animal en difficulté sanitaire, de problème de colliers ou d'individus en interaction forte avec un troupeau domestique.

Le lâcher est programmé le mercredi 31 mars 2021.

Il pourra être reportée à l'été 2021 (*juillet, août, septembre*) en cas d'impossibilité de réaliser le lâcher en raison de contraintes sanitaires liées à la COVID-19.

Le montant des prestations proposé, à la date de signature du devis par le candidat, devra avoir une validité de six mois et ne pas souffrir de changement et de revalorisation pendant ladite période.

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE ET TECHNIQUE

Il est demandé aux soumissionnaires de produire un devis prévisionnel détaillé en valeur hors taxes et / ou toutes taxes comprises ou net de taxes en fonction de leur statut.

Il fera ressortir distinctement, dans une grille des tarifs, les frais forfaitaires associés au coût journalier du personnel et les dépenses liées au déplacement.

Il se doit d'être exhaustif et tout compris.

Le devis sera accompagné d'une présentation de la société ou du candidat qui postule au présent appel d'offre. Des références d'intervention semblables seront fournies autant que de besoin.

Le vétérinaire engagé sur le dispositif, par le candidat, fournira copie de son diplôme et autorisation d'exercer.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- expérience vétérinaires dans le lâcher, le soin et la capture de bouquetins (30%)
- expérience dans la gestion de colliers GPS (20%).
- qualité technique des prestations proposées (25%),
- valeur économique de l'offre (25%).

La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant répondu à l'offre.

ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Monsieur Eric SOURP
Responsable du programme de réintroduction du bouquetin ibérique
E-mail : eric.sourp@pyrenees-parcnational.fr

Monsieur Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
E-mail : yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX
Tél. : 05 62 54 16 97
05 62 54 16 40

ARTICLE 6 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le vendredi 26 février 2021 à 17 heures, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. les documents listés au chapitre 3 (*devis détaillé*),
2. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
3. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
4. un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de la société ou du prestataire qui concourt,
5. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
6. une liste de références ou de référents,

Seules les propositions complètes, et portant sur tous les postes, seront retenues.

ARTICLE 7 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Les propositions incomplètes seront retournées.

Le prestataire retenu se verra proposer une lettre de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Cette lettre de commande donnera lieu à un paiement annuel (années N et N+1) après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n° 2002 – 231 du 21 février 2002.

L'unité monétaire est l'€.

Fait à Tarbes, le 10 février 2021

© Parc National des Pyrénées



PRESENTATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Créé en 1967, le Parc national des Pyrénées est l'un des sept parcs nationaux français.

Ses 457 kms² s'étendent sur les deux départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Du côté espagnol lui répond le Parc National d'Ordesa et du Mont Perdu.

Il comprend des sites prestigieux : Pic du Midi d'Ossau, Balaitous, Pont d'Espagne, Vignemale, cascades de Cauterets, Cirque de Gavarnie, Cirque de Troumouse, des forêts, des glaciers...

Nul n'habite en permanence cette zone de haute montagne. Le pastoralisme y est cependant très présent en été et on peut rencontrer les bergers dans leurs cabanes fabriquant le fromage ou surveillant leurs troupeaux dans les estives. Les gardiens de refuge, de juin à septembre, vivent également de façon saisonnière dans le parc national.

Isards, grands rapaces - vautours fauves, aigles royaux et gypaètes barbus -, mais aussi marmottes et lagopèdes, y vivent en liberté. La flore pyrénéenne est très originale : lis des Pyrénées, valériane, asphodèle, ramonde, chardon bleu...

Dans le Parc national des Pyrénées, faune et flore sont intégralement protégées : pas de chiens, pas de fusils, pas de camping, pas de cueillette. Juste le bonheur de fouler un monde à part avec respect et émotion.

Les possibilités de découvrir le Parc national des Pyrénées sont multiples : randonner sur les sentiers de refuge en refuge, découvrir une vallée avec des itinéraires à la journée à partir d'un hébergement fixe ou encore participer à des sorties encadrées par les gardes moniteurs du parc ou les accompagnateurs sur des thèmes choisis : ornithologie, botanique, géologie...

Sur place, dans chaque vallée, les "*maisons du Parc*" proposent accueil et information grâce à des expositions, des films, des publications...

Pour tous renseignements – site Internet www.parc-pyrenees.com